

Fiche signalétique



LCW015 Catalizzatore per prodotti all'acqua - catalyst for waterborne products

Fiche du 6/20/2018, révision 1

1. Identification

Identificateur de produit SGH
Identification du mélange :
Dénomination commerciale : Catalizzatore per prodotti all'acqua - catalyst for waterborne products
Autres moyens d'identification
Code commercial : LCW015

Usage recommandé et restrictions d'utilisation
Utilisation recommandée :
Usages industriels et professionnels (SU3 - SU22)
Catalyseur pour vernis

Identificateur du fournisseur initial
Fournisseur :
NUOVA S.I.V.A.M. SpA - Via Monviso, 10 - 20010 BAREGGIO (MI) - Tel. +39 02 90304.1
Importateur:
Quincaillerie Richelieu Ltée/Richelieu Hardware Ltd.
7900 Henri-Bourassa Blvd. W.
Montreal, Quebec, Canada, H4S 1V4
Tel : +1-514-832-4010
Numéro de téléphone d'urgence pour le Canada: Canutec (613) 996-6666
Distributeur:
Quincaillerie Richelieu Ltée/Richelieu Hardware Ltd.
7900 Henri-Bourassa Blvd. W.
Montreal, Quebec, Canada, H4S 1V4
Tel : +1-514-832-4010
Numéro de téléphone d'urgence pour le Canada: Canutec (613) 996-6666

Personne chargée de la fiche signalétique :
msds@sivam.it

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence
NUOVA S.I.V.A.M. SpA - Tel. +39 02 90304.1 (Lundi - Vendredi 8.00 - 15.00)
Centre antipoison - Ospedale di Niguarda - Milano - Tel. +39 02 66101029 (24 h)

2. Identification des dangers

Classification du produit dangereux
Attention, Flam. Liq. 4, Liquide combustible.
⚠ Attention, Acute Tox. 4, Nocif par inhalation.
⚠ Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.
⚠ Danger, Eye Dam. 1, Provoque des lésions oculaires graves.
⚠ Attention, Skin Sens. 1, Peut provoquer une allergie cutanée.
⚠ Attention, STOT SE 3, Peut irriter les voies respiratoires.
Aquatic Acute 3, Nocif pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H227 Liquide combustible.
H332 Nocif par inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H402 Nocif pour les organismes aquatiques.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Fiche signalétique

LCW015 Catalizzatore per prodotti all'acqua - catalyst for waterborne products

- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P264 Se laver ... Soigneusement après manipulation.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/en cas de malaise.
 P321 Un traitement spécifique est urgent (voir ... Sur cette étiquette).
 P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P370+P378 En cas d'incendie, utiliser mousse avec résistance à l'alcool, poudres chimiques, CO₂, eau atomisée. Ne jamais utiliser jet d'eau.
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales

Aucune

Autres dangers

Aucun

Ingrédient(s) ayant une toxicité aiguë inconnue

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substances

N.A.



Mélanges

Composants dangereux au sens du règlement SIMDUT 2015 et classification connexes:

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 40% - < 50%	Hexamethylene diisocyanate, oligomers (biuret type)	CAS : 28182-81-2 EC : 939-340-8 REACH N° : 01-2119970543-34	⚠ A.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332 ⚠ A.4.2/1 Skin Sens. 1 H317 ⚠ A.8/3 STOT SE 3 H335
>= 20% - < 25%	3-Isocyanatomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexyl isocyanate, oligomers	CAS : 53880-05-0 EC : 500-125-5	⚠ A.8/3 STOT SE 3 H335
>= 7% - < 10%	Polyoxyethylene tridecyl ether phosphate	CAS : 9046-01-9	⚠ A.2/2 Skin Irrit. 2 H315 ⚠ A.3/1 Eye Dam. 1 H318 ⚠ CAN-HAE/C2 Aquatic Chronic 2 H411
>= 1% - < 3%	Cyclohexyldimethylamine	CAS : 98-94-2 EC : 202-715-5	⚠ B.6/3 Flam. Liq. 3 H226 ⚠ CAN-HAE/A1 Aquatic Acute 1 H400 ⚠ A.1/3/Dermal Acute Tox. 3 H311 ⚠ A.1/3/Inhal Acute Tox. 3 H331 ⚠ A.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301 ⚠ A.2/1B Skin Corr. 1B H314
>= 0.1% - < 0.3%	3-isocyanatomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexyl isocyanate	Numéro Index : 615-008-00-5 CAS : 4098-71-9 EC : 223-861-6 REACH N° : 01-2119490408-31	⚠ A.8/3 STOT SE 3 H335 ⚠ A.2/2 Skin Irrit. 2 H315 ⚠ A.4.1/1 Resp. Sens. 1 H334 ⚠ CAN-HAE/C2 Aquatic Chronic 2 H411 ⚠ A.1/2/Inhal Acute Tox. 2 H330
>= 0.1% - < 0.3%	hexamethylene-di-isocyanate	Numéro Index : 615-011-00-1 CAS : 822-06-0 EC : 212-485-8	⚠ A.1/1/Inhal Acute Tox. 1 H330 ⚠ A.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 ⚠ A.8/3 STOT SE 3 H335

Fiche signalétique

LCW015 Catalizzatore per prodotti all'acqua - catalyst for waterborne products

	REACH N° : 01-2119457571-37	 A.2/2 Skin Irrit. 2 H315  A.4.1/1 Resp. Sens. 1 H334
--	-----------------------------	--

4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant une durée suffisante et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

En cas de respiration irrégulière ou absente, pratiquer la respiration artificielle.

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Symptômes/effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Aucun

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche signalétique).

Traitement :

Aucun

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés et inappropriés

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie, utiliser mousse avec résistance à l'alcool, poudres chimiques, CO₂, eau atomisée. Ne jamais utiliser jet d'eau.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés :

Aucun en particulier.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Produits de combustion dangereux :

Aucun

Propriétés explosives : N.D. in volume

Propriétés comburantes : N.D.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'ignition.

En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.

Fournir une ventilation adéquate.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Utiliser une protection respiratoire adéquate.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Laver à l'eau abondante.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Dans les locaux habités ne pas utiliser sur de grandes surfaces.

Utiliser un système de ventilation localisé.

Fiche signalétique

LCW015 Catalizzatore per prodotti all'acqua - catalyst for waterborne products

Ne pas utiliser de contenants vides avant de les avoir nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les contenants ne contiennent pas de matériaux résiduels incompatibles.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.

Conserver à distance de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles :

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux :

Frais et bien aérés.

Température de stockage :

Conserver à température ambiante.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Hexaméthylène diisocyanate, oligomères (biuret type) - CAS : 28182-81-2

UE - STEL: 1 mg/m³

3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyl isocyanate - CAS : 4098-71-9

ACGIH - TWA(8 h): 0.005 ppm - Remarques: Resp sens

hexaméthylène-di-isocyanate - CAS : 822-06-0

ACGIH - TWA(8 h): 0.005 ppm - Remarques: URT irr, resp sens

Valeurs limites d'exposition DNEL

Hexaméthylène diisocyanate, oligomères (biuret type) - CAS : 28182-81-2

Travailleur industriel: 0.5 03 - Travailleur professionnel: 0.5 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur industriel: 1 03 - Travailleur professionnel: 1 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

hexaméthylène-di-isocyanate - CAS : 822-06-0

Travailleur industriel: 0.07 03 - Travailleur professionnel: 0.07 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 0.07 03 - Travailleur professionnel: 0.07 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 0.035 03 - Travailleur professionnel: 0.035 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 0.035 03 - Travailleur professionnel: 0.035 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Valeurs limites d'exposition PNEC

Hexaméthylène diisocyanate, oligomères (biuret type) - CAS : 28182-81-2

Cible: Eau douce - valeur: 0.127 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.0127 mg/l

Cible: 08 - valeur: 1.27 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 38.3 mg/l

hexaméthylène-di-isocyanate - CAS : 822-06-0

Cible: Eau douce - valeur: 0.0774 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.00774 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.01334 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.001334 mg/kg

Cible: 08 - valeur: 0.774 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 8.42 mg/l

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.0026 mg/kg

Contrôles d'ingénierie appropriés

Aucun

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux :

Lunettes avec protection latérale

Protection de la peau :

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains :

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire :

Là où la ventilation est insuffisante, où l'exposition est prolongée, utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires.

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

Risques thermiques :

Aucun

Fiche signalétique

LCW015 Catalizzatore per prodotti all'acqua - catalyst for waterborne products

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect et couleur :	liquide incolore
Odeur :	typique
Seuil d'odeur :	N.D.
pH:	N.A.
Point de fusion/congélation :	N.D. °C
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	N.D. °C
Point éclair :	76 °C
Vitesse d'évaporation :	N.D.
Inflammation solides/gaz :	N.A.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.D.
Pression de vapeur :	N.D. (20 °C)
Densité des vapeurs:	> 1
Densité relative :	1.080
Hydrosolubilité:	partiel, reagisce
Solubilité dans l'huile :	partiel
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	N.D.
Température d'auto-allumage :	N.D. °C
Température de décomposition :	N.D. °C
Viscosité :	N.D.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Stable dans les conditions normales

Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

Risque de réactions dangereuses

Peut générer des gaz inflammables au contact de métaux élémentaires (alcalis et terres alcalines, alliages en poudre ou vapeurs) de réducteurs forts.

Peut générer des gaz toxiques au contact d'acides minéraux oxydants, d'agents d'oxydation forts.

Peut s'enflammer au contact d'acides minéraux oxydants, d'agents d'oxydation forts.

Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

Matériaux incompatibles

Aucune en particulier.

Produits de décomposition dangereux

Aucun.

11. Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le produit :

Catalizzatore per prodotti all'acqua - catalyst for waterborne products

a) toxicité aiguë

Le produit est classé: Acute Tox. 4 H332

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Dam. 1 H318

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le produit est classé: Skin Sens. 1 H317

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

f) cancérogénicité

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Le produit est classé: STOT SE 3 H335

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

Fiche signalétique

LCW015 Catalizzatore per prodotti all'acqua - catalyst for waterborne products

j) danger par aspiration

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Hexaméthylène diisocyanate, oligomères (biuret type) - CAS : 28182-81-2

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation de brouillard - Espèces: Rat = 400 mg/m³ - Durée: 4 h - Source: OCSE 403

3-Isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyl isocyanate, oligomères - CAS : 53880-05-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat > 14000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation de brouillard - Espèces: Rat > 5.01 mg/l - Durée: 4 h

Cyclohexyldiméthylamine - CAS : 98-94-2

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 272 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat = 370 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 4.45 mg/l - Durée: 4 h

3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyl isocyanate - CAS : 4098-71-9

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 4825 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation de brouillard - Espèces: Rat = 0.123 mg/l - Durée: 4 h

hexaméthylène-di-isocyanate - CAS : 822-06-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 710 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 570 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation de brouillard - Espèces: Rat = 0.124 mg/l - Durée: 4 h - Source: OCSE 403

Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP sur les agents cancérogènes :

Aucune.

Substance(s) énumérée(s) dans les Monographies CIRC :

Aucune.

Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) OSHA :

Aucune.

Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) NIOSH :

Aucune.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

Catalizzatore per prodotti all'acqua - catalyst for waterborne products

Le produit est classé: Aquatic Acute 3 - H402; Aquatic Chronic 3 - H412

3-Isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyl isocyanate, oligomères - CAS : 53880-05-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia > 3.36 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 3.1 mg/l - Durée h: 72

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1.51 mg/l - Durée h: 96

Polyoxyéthylène tridécyloxy ether phosphate - CAS : 9046-01-9

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 10 mg/l - Durée h: 96

Cyclohexyldiméthylamine - CAS : 98-94-2

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 75 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 2 mg/l - Durée h: 72

hexaméthylène-di-isocyanate - CAS : 822-06-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 22 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 89.1 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 77.4 mg/l - Durée h: 72

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 11.7 mg/l - Durée h: 72

Persistence et dégradation

Hexaméthylène diisocyanate, oligomères (biuret type) - CAS : 28182-81-2

Biodégradabilité: Pas rapidement dégradable - Test: N.A. - Durée h: N.A. - %: N.A. - Remarques: N.A.

hexaméthylène-di-isocyanate - CAS : 822-06-0

Biodégradabilité: Pas rapidement dégradable - Test: Demande biochimique en oxygène - Durée h: 28D - %: 42 - Remarques: N.A.

Fiche signalétique

LCW015 Catalizzatore per prodotti all'acqua - catalyst for waterborne products

Potentiel de bioaccumulation
N.A.
Mobilité dans le sol
N.A.
Autres effets nocifs
Aucun

13. Données sur l'élimination

Manipulation sécuritaire et méthodes d'élimination
Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées.
Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
Désignation officielle de transport de l'ONU
N.A.
Classe de danger relative au transport
N.A.
Groupe d'emballage
N.A.
Dangers environnementaux
ADR - Polluant environnemental : Non
IMDG-Marine pollutant: no
Transport en vrac (conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC)
N.A.
Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement
N.A.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question
Cette Fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement Hazardous Products Regulations (HPR) - WHMIS 2015.
INRP - Inventaire National des Rejets de Polluants
Substances énumérées dans le NPRI:
Aucune.
Inventaire DSL - Liste des Substances Domestiques
Aucune substance énumérée
Inventaire NDSL - Liste des Substances Non Domestiques
Aucune substance énumérée
Inventaire TSCA
Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA.
Substances énumérées dans le TSCA:
Hexaméthylène diisocyanate, oligomers (biuret type) est énuméré dans le TSCA Section 8b
3-Isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyl isocyanate, oligomers est énuméré dans le TSCA Section 8b
Polyoxyéthylène tridécyloxy phosphates est énuméré dans le TSCA Section 8b
Cyclohexyldiméthylamine est énuméré dans le TSCA Section 8b
3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyl isocyanate est énuméré dans le TSCA Section 8a - PAIR, Section 8b, Section 8d HSDR
hexaméthylène-di-isocyanate est énuméré dans le TSCA Section 8b, Section 8d HSDR.

États-Unis - Réglementations fédérales
SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act
Section 302 - Substances extrêmement dangereuses : 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyl isocyanate.
Section 304 - Substances dangereuses : 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyl isocyanate, hexaméthylène-di-isocyanate.
Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques : 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyl isocyanate, hexaméthylène-di-isocyanate.
CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act
Substances énumérées dans le CERCLA : hexaméthylène-di-isocyanate - Quantité à déclarer : 100 livres.
Quantité à déclarer pour le mélange : 50000 livres.
CAA - Clean Air Act

Fiche signalétique

LCW015 Catalizzatore per prodotti all'acqua - catalyst for waterborne products

Substances énumérées dans le CAA :
hexaméthylène-di-isocyanate est énuméré dans le CAA Section 112(b) - HAP.
CWA - Clean Water Act
Substances énumérées dans le CWA :
Aucune.

États-Unis - Réglementations spécifiques des états :

California Proposition 65
Substances énumérées dans California Proposition 65 :
Aucune.

Massachusetts Right to know
Substances énumérées dans Massachusetts Right to know :
3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyl isocyanate
hexaméthylène-di-isocyanate.

New Jersey Right to know
Substances énumérées dans New Jersey Right to know :
Cyclohexyldiméthylamine
3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyl isocyanate
hexaméthylène-di-isocyanate.

Pennsylvania Right to know
Substances énumérées dans Pennsylvania Right to know :
3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyl isocyanate.

Composés Organiques Volatils - COV = 27.60 %
Composés Organiques Volatils - COV = 298.08 g/l
Substances volatiles CMR = 0.00 %
Carbone organique - C = 0.14

16. Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3 :

H332 Nocif par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H311 Toxique par contact cutané.
H331 Toxique par inhalation.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H330 Mortel par inhalation.
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Fiche du 6/20/2018, révision 1

Avertissement légal:

Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Les informations se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas une garantie de qualité spécifique. Les informations concernant un Cette fiche signalétique annule et remplace toute édition antérieure.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP: Classification, Étiquetage, Emballage.
DNEL: Niveau dérivé sans effet.
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
HMIS: Hazardous Materials Identification System
IARC: International Agency for Research on Cancer
IATA: Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

Fiche signalétique

LCW015 Catalizzatore per prodotti all'acqua - catalyst for waterborne products

KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
NFPA:	National Fire Protection Association
NIOSH:	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP:	National Toxicology Program
OSHA:	Occupational Safety and Health Administration
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps